

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	67

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	25

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	1

Date de la Convocation

18 FEVRIER 2025

Date d'Affichage

18 FEVRIER 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBERARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE à Jean TKACZUK, Dominique BOYER à Claire VILLENEUVE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Christelle HARDY à Lahcène BAAZIZ, Elisabeth LOYER à Marie-Claire MATE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO à Christian PERO, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Ann BARNES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Marie MONTELS, Bernard MIRAMOND, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°23_2025**ACTES : 5.2.3**

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Fin de l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUAT/T) et à l'InterSCOT

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet adhère à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUA/T) depuis le 1^{er} janvier 2020 dans l'objectif

de réaliser sous forme partenariale les programmes et études liés à l'aménagement du territoire. La décision avait été approuvée en Bureau en date du 14 octobre 2019.

Cette adhésion a permis au territoire de travailler en partenariat avec l'Agence sur plusieurs sujets d'aménagement du territoire, et notamment le projet d'aménagement communautaire, mené sur les années 2020 et 2021, véritable feuille de route politique en matière d'aménagement. Cette démarche a ouvert la voie à l'élaboration de deux documents d'urbanisme : l'un stratégique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et l'autre plus réglementaire, le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Ainsi, l'AUAT a accompagné les élus du territoire de 2022 à 2024 sur les travaux du SCOT, dans le nouveau contexte réglementaire apporté par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, exigeant un changement de paradigme dans la manière de concevoir l'aménagement, l'urbanisme et les politiques publiques.

Dès 2023, la communauté d'agglomération, en accord avec l'AUAT, a mené en régie les différents ateliers de travail pour notamment élaborer le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et le DAACL (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique).

A compter de cette année 2025, il est proposé de mettre fin au partenariat de travail avec l'AUAT dans le cadre de la démarche interSCOT et pour finaliser les travaux sur le SCOT, qui sera assuré en régie avec les services internes et l'assistance juridique d'un avocat conseil. L'AUAT a été informée de ces décisions par courrier en date du 31 décembre 2024.

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet adhère également à la démarche d'InterSCOT du Grand Bassin Toulousain, démarche pilotée par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUA/T) depuis 2017. Cette décision a été actée par délibération du conseil de communauté en date du 11 septembre 2017.

Cette démarche se base sur le principe d'échanges entre l'ensemble des SCOT du Grand Bassin Toulousain volontaires pour adhérer, dans une logique de cohérence territoriale à travers le projet commun d'harmoniser les documents de planification. Pour autant, au cours des sept années de travail, il est apparu que les orientations données aux travaux de l'interSCOT intègrent assez peu les dimensions opérationnelles, notamment liées à la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui pourraient se poursuivre lors des échanges qui ont lieu au sein des rencontres organisées.

La Communauté d'agglomération souhaite par conséquent se désengager de la démarche d'interSCOT du Grand Bassin Toulousain.

Il est par conséquent proposé de mettre un terme aux deux adhésions qui nous lient, approuvées par délibération du Conseil du 11 septembre 2017 et par décision de Bureau du 14 octobre 2019, respectivement relatives à l'adhésion de la communauté d'agglomération à la démarche d'interSCOT du Grand Bassin Toulousain et à l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUA/T).

Cette décision met donc un terme aux dépenses à compter du 1^{er} janvier 2025 liées :

- A l'adhésion annuelle, équivalant à 0.50 centimes par habitant de la Communauté d'agglomération,
- A la subvention annuelle déterminée au regard du programme partenarial de l'AUA/T.
- A la contribution annuelle versée au titre de l'interSCOT Grand Bassin Toulousain, équivalant à 0.035€ par habitant de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment leur article 6.1.2. Compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 11 septembre 2017 approuvant l'adhésion à la démarche d'interSCOT du Grand Bassin Toulousain,

Vu la décision de Bureau de la Communauté d'agglomération du 14 octobre 2019 approuvant l'adhésion à l'AUAT,

Vu la convention cadre signée à cet effet le 13 mars 2020 entre la Communauté d'agglomération et l'AUAT,
Vu l'information apportée en Conseil exécutif en date du 06 janvier 2025, en Commission Aménagement en date du 07 janvier 2025 et en Conférence intercommunale des Maires en date du 13 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Marie-Claire MATE) :

- **décide** de mettre un terme aux deux adhésions en cours de la Communauté d'agglomération à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUAT) à partir du 1^{er} janvier 2025,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **06 MARS 2025**

- publication - mise en ligne

Le **06 MARS 2025**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-23_2025-DE